



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE-2021/53

L'an deux mil vingt et un, le mardi sept septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sainte-Euphémie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal en Mairie sous la présidence de Monsieur Didier ALBAN, Maire.

Date de la convocation :
31 Aout 2021

Date d'affichage :
31 Aout 2021

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 1

Présents : Mesdames Nadine SAVIN, Muriel MUNCK Alizée BRUNET, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Sylvie PERMEZEL, Nathalie PINTO, Clémentine BOREL, Irène CHINOUNE et Messieurs Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Christophe MOYNE, Grégory GIRONES, Cédric FIEF, Philippe RAVIX, Lionel DESFARGES, Fabien FRECON.

Absent excusé : Emmanuel GENIQUET donne pouvoir à Nadine Savin,

Absente : Sandrine JOSEPH

Secrétaire de séance : Sylvie PERMEZEL

Processus de révision du PLU, lancement procédure de consultation pour recherche d'un cabinet d'étude DEL 2021/53

La commune souhaite engager la révision de son PLU afin de se mettre en conformité avec les différentes lois relatives à l'urbanisme intervenues depuis l'approbation du PLU en date du 28 octobre 2004 et des modification n° 1 du 20 décembre 2007 et modification n° 2 du 08 janvier 2013.

Le SCoT Dombes Saône ayant été approuvé définitivement en aout 2020, le PLU de la commune de SAINTE EUPHEMIE doit être mis en conformité avec ce document.

Enfin, le transfert de la compétence du PLU à la CCDSV en vue de l'établissement d'un PLUI ayant reçu une minorité de blocage, la commune se doit d'engager la révision.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'engager la révision de son PLU et de recourir à un cabinet spécialisé pour l'aider dans cet objectif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à engager une procédure d'appel d'offre en vue de recruter un cabinet spécialisé pour la révision de son PLU.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an sus dit, ont signé au registre les membres présents.

Publié dans la commune le :

Acte rendu exécutoire après réception en préfecture de Bourg-en-Bresse le :

Le Maire,
Didier ALBAN

